

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 21 février 2025 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2025
2. Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement.
3. Travaux : Belle Fontaine, bistrot, aménagement sécuritaire, mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public.
4. Panonceaux pédagogiques inventaire de la biodiversité.
5. Questions diverses :
 - Réflexion sur un bilan énergétique des logements locatifs.
 - Choix d'une date pour exposé des projets agrivoltaïques sur la commune.
 - Choix d'une date pour une formation à l'utilisation du défibrillateur.

Avant la réunion, la société VALOREM est venue présenter avec l'exploitant agricole et éleveur de moutons Solognots, les projets agrivoltaïques sur la commune de Sainte-Montaine. Le conseil municipal devra délibérer sur la convention de servitude entre la commune et la société VALOREM au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 22 et donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

1- Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 31 janvier 2025. Aucune observation.

Monsieur le Maire tient à préciser que dans le compte-rendu, il est bien indiqué que ce n'est pas la commune qui a proposé de construire un bâtiment technique commun avec une entreprise de Ste-Montaine, mais la communauté de communes Sauldre et Sologne.

L'assemblée approuve le compte-rendu du 31 janvier 2025 à l'unanimité.

2- Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement

Monsieur le Maire dit qu'il convient de renouveler le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, qui a été prolongé jusqu'au 31/12/2025, pour se faire la commune doit se faire aider par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Des devis ont été demandés à 6 cabinets, qui proposent les offres suivantes (détail des missions proposées en annexe)

Jean-Raphaël BERT Consultant – Orléans (45)	16 266.00 € TTC
Cabinet MERLIN – SEMOY (45)	9 768.00 € TTC
CETHYA – BEAUPREAU EN MAUGES (49)	9 480.00 € TTC
ADM Conseil – ORLEANS	7 512.60 € TTC
IRH Ingénieur Conseil – OLIVET (45)	8 322.00 € TTC
Cher Ingénierie des Territoires – BOURGES (18)	11 520.00 € TTC

Le conseil municipal se demande pour quelle raison les prix vont du simple au double, alors qu'il semble que les missions sont les mêmes.

Monsieur le Maire dit que le Cabinet Jean-Raphaël BERT a été choisi par la CDC Sauldre et Sologne, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement et qu'il propose pour renouveler l'ensemble des contrats des communes de la communauté de communes 40 000 € HT, alors que pour une seule commune le montant s'élève 13 555 € HT, c'est incompréhensible.

Il dit que le cabinet MERLIN est actuellement mandaté pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la station d'épuration, ils sont très compétents, mais leur tarif est plus élevé.

DELIBERATION

OBJET : Renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'assainissement collectif – Choix d'un cabinet pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Commune de Sainte-Montaine détient la compétence assainissement collectif. Actuellement, la gestion de ce service est effectuée par l'intermédiaire d'une délégation de service public (DSP) auprès de la Société VEOLIA. Le contrat de concession avec cette entreprise arrive à son terme au 31 décembre 2025.

La commune doit procéder à son renouvellement. Il est donc nécessaire d'être accompagné par un cabinet spécialisé qui aura pour mission de :

- Faire un bilan du contrat en cours,
- Étudier le choix du futur mode de gestion,
- Assister la collectivité dans la procédure de mise en concurrence et de sélection de l'entreprise.

En ce sens, plusieurs cabinets ont été sollicités afin de faire parvenir une offre :

Jean-Raphaël BERT Consultant – Orléans (45)	13 555.00 € HT
Cabinet MERLIN – SEMOY (45)	8 140.00 € HT
CETHYA – BEAUPREAU EN MAUGES (49)	7 900.00 € HT
ADM Conseil – ORLEANS	6 260.50 € HT
IRH Ingénieur Conseil – OLIVET (45)	6 935.00 € HT
Cher Ingénierie des Territoires – BOURGES (18)	9 600.00 € HT

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet ADM Conseil pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public liée à l'assainissement collectif pour un montant de 6 260.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE RETENIR** le cabinet ADM Conseil pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public liée à l'assainissement collectif pour un montant de 6 260.50 € HT.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3- Travaux : Belle Fontaine, bistrot, aménagement sécuritaire, mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public

Belle Fontaine

Monsieur le Maire rappelle qu'une colonne de l'oratoire a été changée, car elle était en très mauvais état. Lorsque les maçons de l'entreprise JACQUET ont commencé les travaux il se sont aperçus que l'autre colonne était également abîmée, elle a donc été réparée. Le coût total de cette opération s'élève à 7 615 € TTC.

Pour la réalisation des travaux de toiture de l'oratoire et du bassin de la Belle Fontaine, la commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Centre-Val de Loire via le Pays Sancerre-Sologne, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un avis du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Une rencontre a eu lieu fin décembre.

Dans le même temps, des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de l'oratoire et du carrelage au-dessus de la source.

Réfection toiture oratoire	
Société GUILLANEUF Fils à Vailly	13 468.57 € HT
Entreprise FOLTIER-RIGLET à Chaon	11 236.65 € HT
Couverture Charpente de Nançay	7 677.39 € HT

Réfection carrelage source	
Sologne Construction Rénovation à Neuvy sur Barangeon - 1 ^{ère} proposition : Revêtement pierre sur le dessus et côtés intérieurs – extérieur en enduit (pierre VERGER Marbré dure et non gélive taille égrisée)	12 301.00 € HT
Sologne Construction Rénovation à Neuvy sur Barangeon - 2 ^{ème} proposition : Revêtement pierre sur le dessus et côtés verticaux intérieurs et extérieurs (pierre VERGER Marbré dure et non gélive taille égrisée)	13 361.00 € HT
Aubigny Bâtiment (pierre de TRAVERTIN)	6 757.16 € HT

Les devis ont été envoyés au Pays Sancerre-Sologne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport du CAUE a reçu ce jour avec un avis favorable pour les travaux de réfection de la toiture de l'oratoire et le bassin de la source et les préconisations suivantes : les travaux de réfection des édicules prévus devront s'inscrire dans un projet d'aménagement global du site, avec une réflexion à différentes échelles, afin de révéler les singularités et l'identité de ces petits éléments de patrimoine de caractère qui animent et font la réputation de la vie Montainaise.

Les principales orientations d'aménagement à envisager sont les suivantes :

- dans un premier temps, il conviendra de **requalifier l'accès au site** depuis la RD13 en le désenclavant et en redéfinissant le statut affecté à chaque élément du cadre bâti ; en ce sens :
 - le local technique, actuellement trop mis en évidence, sera sécurisé et occulté par une haie végétale ; son accès sera redéfini pour être réservé au personnel habilité, et dissocié de l'accès public au site, à reprendre de façon à réaliser un espace de type parvis ;

- le grillage assurant la fermeture en limites parcellaires sera supprimé et remplacé par une haie bocagère basse taillée.
- dans un second temps, il conviendra de **redéfinir l'environnement paysagé** dans lequel l'oratoire, la fontaine et le lavoir cohabitent ; il s'agira de retravailler les cheminements et les accès à chacun de ces éléments de patrimoine en les intégrant dans une promenade paysagère qui permette à la fois de les mettre en valeur tout en limitant une déambulation anarchique qui détériorerait leur environnement ; dans cette optique :
 - un cheminement en grave constituera le fil directeur qui mènera d'abord à l'oratoire puis vers le lavoir ;
 - l'accès au lavoir sera limité à une façade, les autres ouvertures étant protégées chacune par une grille en fer forgé ;
 - la fontaine sera intégralement réhabilitée et délimitée par un muret en pierre de pays enduit à la chaux et chapeauté par une grille en fer forgé qui sera prolongée jusqu'au lavoir ; cette solution permettra de la sécuriser tout en préservant sa visibilité ;
 - lavoir et oratoire seront rénovés dans le respect des techniques vernaculaires qui ont prévalu à leur construction.

Monsieur le Maire dit que ces préconisations ne peuvent pas toutes être réalisables : la haie autour du site en remplacement du grillage, c'est très joli, mais les sangliers vont tout retourner. Pour rappel, nous avons aussi l'obligation de protéger le captage d'eau potable et le cheminement en grave ne sera pas accepté par l'ARS.

La délibération de demande de subvention ne peut pas être prise aujourd'hui, il faut, dans un premier, temps transmettre le dossier au Pays Sancerre-Sologne.

Bistrot

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'EPFLI a lancé un appel d'offres pour une mission de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de la maison 4 rue Principale en bistrot. L'EPFLI a reçu une seule proposition qui s'élève 11 000.00 € HT, alors qu'ils avaient prévu une dépense de 10 000 €.

Un diagnostic énergétique et structure sont également prévu.

- Diagnostic ENERGETIS ECB par la SAS S.E.I.TH (Le Subdray) pour un montant de 2 975.00 € HT
- Diagnostic STRUCTURE par la SAS ARCAD (Coullons) pour un montant de 5 000.00 € HT.

Monsieur le Maire dit que l'EPFLI demande un accord de principe sur le choix du cabinet pour la mission de diagnostic et de faisabilité, à laquelle, seule la SARL CALLIET (Amilly 45) a répondu.

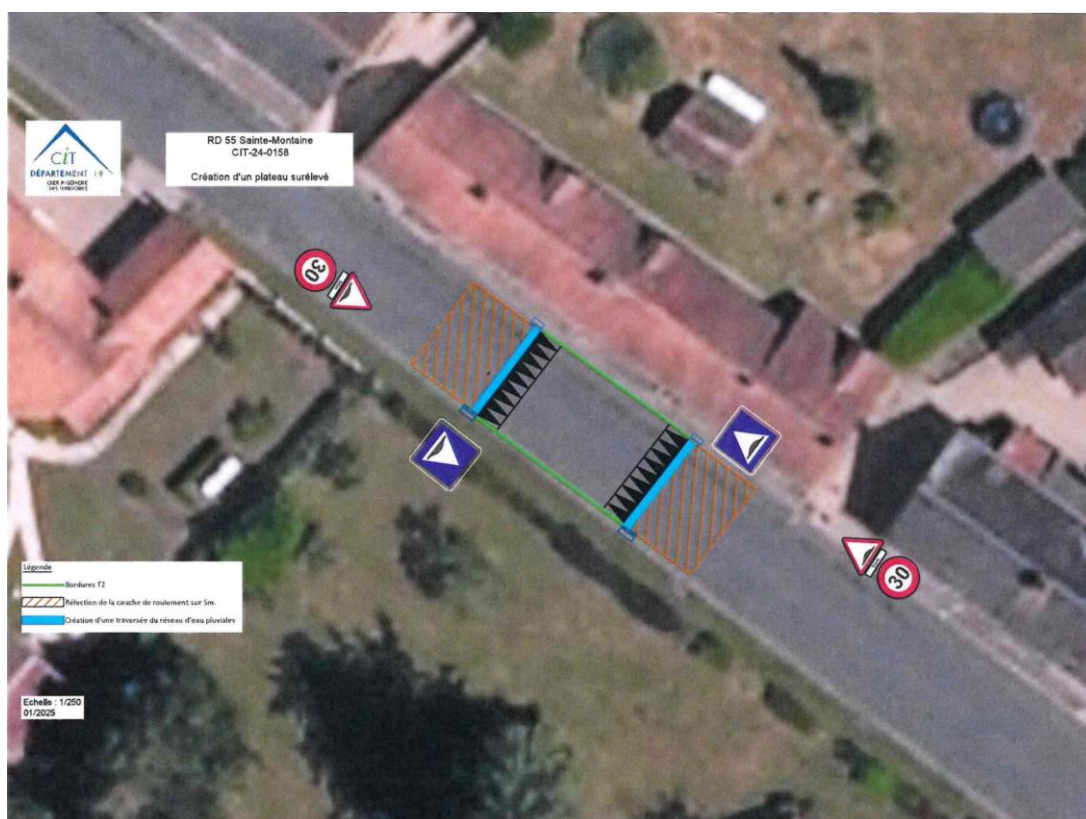
L'assemblée retient la seule candidature reçue.

Aménagement sécuritaire

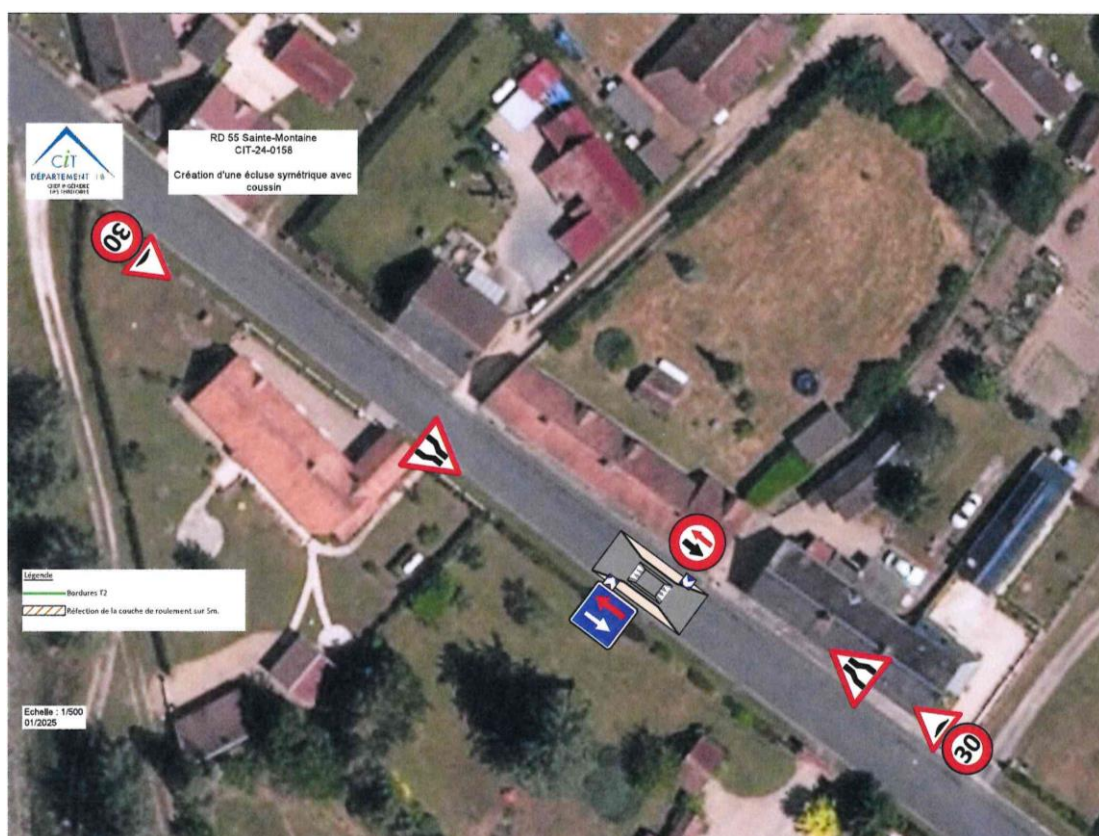
Monsieur le Maire a été interpellé par plusieurs administrés concernant la vitesse excessive route de Pierrefitte et dans le carrefour route de Pierrefitte – route de Ménétréol. Le 17 décembre dernier Cher Ingénierie des Territoires (CIT) est venu sur place afin de proposer des aménagements pour faire réduire la vitesse.

Le CIT propose les aménagements suivants, qui sont très onéreux. Avant de commencer tous travaux, un contrôle de vitesse sera réalisé.

Proposition 1 : plateau route de Pierrefitte estimé entre 18 000 € HT et 22 000 € HT



Proposition 2 : Ecluse avec coussin estimé entre 9 000 € HT et 12 000 € HT



Proposition 3 : mini giratoire en peinture (carrefour RD 13 / RD 79) estimé entre 5 000 € HT et 6 000 € HT



L'assemblée dit que le mini giratoire en peinture ne servira à rien, il faut qu'il soit surélevé pour obtenir des résultats.

Igor OLSEVSCHI dit que se sont des investissements inutiles, cela ne fait pas ralentir les véhicules.

Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une visite de bilan Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) a été réalisée le 3 avril 2024 par les services de l'Etat. La commune a des travaux d'accessibilité à réaliser, tels que l'installation de mains-courantes aux escaliers de la mairie et de la maison des associations, la pose de dalles podotactiles et de nez de marche à l'entrée de la mairie et de la maison des associations, la pose d'un lave-mains dans les WC handicapés du musée, le remplacement des poignées de portes rondes, installation d'une tablette rabattable aux bureaux d'accueil de la mairie et du musée, pour l'accès aux fauteuils roulants et fabrication et installation d'une rampe amovible pour l'accès à l'église.

Philippe se charge de réaliser les travaux.

Il est également nécessaire de demander des dérogations pour ne pas effectuer de travaux au camping, en raison de frais disproportionnés par rapport à la fréquentation, ainsi que pour le remplacement du bloc-porte existant de l'église et l'installation de rampe amovible non-conforme et la pose d'une deuxième main-courante aux portes de la mairie et de la maison des associations.

Annick BAUDOIN se pose la question de la nécessité de ces travaux, puisque la commune ne sera pas encore aux normes après. Monsieur le Maire dit que c'est une obligation et que les dérogations sont faites pour les bâtiments déjà existants sur lesquels il est difficile de se mettre aux normes en totalité.

4- Panonceaux pédagogiques inventaire de la biodiversité communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré, avec des membres de l'association Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement, Sologne Nature Environnement le 6 février dernier, pour une discuter d'un aménagement sur le chemin qui part du bourg, qui passe par l'étang communal, puis le village vacances ou le chemin des Trognés. Ce projet serait réalisé dans la continuité de l'inventaire de la biodiversité communale.

Sologne Nature Environnement propose un parcours découverte nature qui permettra de favoriser des activités ludiques et pédagogiques pour une valorisation touristique et pédagogique de ce sentier, en installant 4 tablettes explicatives, qui pourraient avoir comme thèmes : les arbres trognés, l'étang (milieux et espèces), les amphibiens et la flore des chemins (Osmonde), les chiroptères (et animaux de la nuit), ainsi que deux panneaux d'accueil, comportant le tracé, les informations d'intérêts et d'accès.

Le coût de l'opération s'élève à 9 313.06 € HT qui pourrait être subventionné par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 80 %. L'association Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement souhaite faire un don pour participer à cette opération.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

DELIBERATION

Objet : Valorisation touristique et pédagogique d'un sentier

La Commune de Sainte-Montaine a réalisé un inventaire de la biodiversité communale, avec l'aide de Sologne Nature Environnement.

En continuité de cet inventaire, Monsieur le Maire propose de valoriser le sentier qui part du parking de la mairie, qui passe par le chemin des Trognés, le village vacances de Sainte-Montaine, par l'étang communal et la Belle Fontaine et qui revient par le cheminement piétonnier créé en 2022 le long de la route de Pierrefitte.

L'objectif est de valoriser cette promenade de 3 km, en créant des panneaux touristiques et pédagogiques sur la faune et la flore.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de valorisation touristique et pédagogique du sentier, de Sologne Nature Environnement. Il est envisagé de placer sur le parcours 4 tablettes explicatives, sur les trognés, les les amphibiens, les chiroptères et animaux de la nuit, l'étang (milieux et espèces), ainsi que deux panneaux d'accueil, comportant le tracé, les informations d'intérêts et d'accès.

Le montant du projet s'élève à 9 313.06 € HT pour la conception et la réalisation.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Désignation / source	Taux	Montant HT
Montant prévisionnel du projet de valorisation touristique et pédagogique d'un sentier		9 313.06 €
Région Centre-Val de Loire au titre du CRST 2021-2027 du Pays Sancerre-Sologne	80 %	7 450.48 €
Fonds propres de la commune	20 %	1 862.58 €
TOTAL	100 %	9 313.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire pour la réalisation du projet de valorisation touristique et pédagogique d'un sentier.
- **RETIENT** le projet de Sologne Nature Environnement d'un montant de 9 313.06 € HT comprenant la conception et la réalisation.
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention de 80 % au Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial 2021-2027 du Pays Sancerre Sologne.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce projet.

5- Questions diverses

- ⇒ **Réflexion sur un bilan énergétique des logements locatifs** la commune est propriétaire de deux logements locatifs qui ont été aménagés en 1999, il serait nécessaire de faire réaliser un bilan énergétique et voir s'il y a des travaux d'amélioration à prévoir. Dans le logement situé au 21 rue Principale il serait envisageable de remplacer la baignoire par une douche. L'assemblée approuve à l'unanimité
- ⇒ **Choix d'une date pour une formation à l'utilisation du défibrillateur** l'assemblée propose le samedi 22 mars vers 9h.
- ⇒ **Proposition de spectacle** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne en résidence secondaire à Ste Montaine et professeure de chant au Havre propose de venir avec son groupe « les Ragnagnas » pour présenter leur spectacle haut en couleur (chant, comédie). La troupe propose de venir en résidence la semaine afin de répéter et donner une représentation le vendredi soir pendant les vacances de la Toussaint. Le plus pertinent serait le 24 octobre. Benjamin leur proposera cette date. Ce spectacle devrait être gratuit.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 50

Approuvé ☐ Non approuvé ☐ en séance du 04/04/2025

Pour Contre Abstention

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOREAU